27 septembre 2005 **05.358**

Question du groupe PopVertsSol

Il faut bien que jeunesse se passe!

... Certes, mais pas nécessairement qu'elle trépasse à force d'attendre une réponse au postulat Laurence Boegli 95.143, du 3 octobre 1995, "Encouragement des activités de jeunesse", accepté par le Grand Conseil le 4 octobre 1995.

Le Conseil d'Etat peut-il dès lors nous dire:

– si c'est parce qu'il estime que la patience est une vertu devant être inculquée aux jeunes qu'il les fait attendre plus de dix ans avant de répondre à ce postulat;

– s'il a décidé de laisser le postulat atteindre l'âge de la majorité civique pour qu'il – le postulat – soit en mesure de faire sa réponse tout seul;

– s'il spécule qu'en attendant assez longtemps, l'évolution démographique rendra caduque le postulat sans objet?

– s'il n'estime pas que la pause de mercredi serait le moment idéal pour se précipiter dans le bureau des "Schubladen" et d'en sortir le rapport préparé en réponse au postulat?

Accessoirement, nous souhaiterions savoir si le Conseil d'Etat a réellement l'intention de présenter un rapport au postulat en 2005-2006, comme il l'indique dans la "liste des motions adoptées par le Grand Conseil actuellement en attente d'une réponse du Conseil d'Etat", ou s'il entend procéder cette année comme les précédentes en se contentant d'actualiser en fin d'année le calendrier de présentation d'un rapport. Dans ce dernier cas, nous proposerions au Conseil d'Etat de ne plus se référer au calendrier chrétien, mais aux bien connues calendes grecques.

Signataires: L. Boegli, J.-P. Veya, Y. Stalder, D. Angst, P. Hermann, D. de la Reussille, M. Zurita, M. Ebel, B. Horisberger et J.-C. Pedroli.